

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2008-0057/PR/MHUEAM portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Immobilière de Djibouti.

n° 2008-0057/PR/MHUEAM

**Ministère**

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Date de publication**

20 janvier 2008

**Numéro JO**

n° 2 du 31/01/2008

**Date du numéro**

31 janvier 2008

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

Le Président de la République, Chef du Gouvernement VU La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°12/AN/1998 du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

**VU**Le Décret n°99-0077/PR/MFEN portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

**VU**Le Décret n°00-0018/PR/MHUEAT du 13 janvier 2000 portant modification des statuts de la Société Immobilière de Djibouti

**VU**Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

Sur proposition du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 janvier 2008.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Le Conseil d'Administration de la Société Immobilière de Djibouti comprend les membres suivants

- M. Aboubaker Doualé Waiss, Secrétaire Général du MHUEAT : Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire– Mme. Mariam Hamadou, Directrice de l'Economie Nationale : Représentante du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation– M. Ali Hassan Bahdon, Directeur de l'ANPI : Représentant de la Présidence– Mme. Ouloufa Ismaël Abdo, Conseillère Juridique du Premier Ministre : Représentante de la Primature– M. Ahmed Moussa Hamad : Représentant du Personnel de la SID–

M. Kadir Abdallah Youssouf, Directeur du Fonds de l'Habitat– M. Mohamed Omar Dabar, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce de Djibouti– M. Badri Ali Bogoreh, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale– M. Ali Ismaël Yabeh, Maire de la ville de Djibouti

**Article 2**

Le présent arrêté sera enregistré, exécuté et publié au Journal Officiel.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**